

Luxembourg, le 6 janvier 2021

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ portant

- 1. modification du règlement grand-ducal du 8 octobre 2020, portant fixation de la date d'ouverture et de clôture des soldes de l'hiver 2020/2021 et de l'été 2021 ; et**
- 2. abrogeant le règlement grand-ducal du 30 décembre 2020 reportant la période des soldes de l'hiver 2020/2021 fixée à l'article 1er du règlement grand-ducal du 8 octobre 2020 portant fixation de la date d'ouverture et de clôture des soldes de l'hiver 2020/2021 et de l'été 2021. (5715HGU)**

*Saisine : Ministre des Classes moyennes
(5 janvier 2021)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de fixer de nouvelles dates pour les soldes d'hiver 2020/2021, en raison du précédent report en lien avec le *lockdown* partiel s'appliquant au secteur du commerce de détail dans le cadre de la situation épidémiologique au Luxembourg et qui s'étale jusqu'au 10 janvier 2021.

Le Projet prévoit que la période des soldes d'hiver 2020/2021, initialement fixée du samedi 2 janvier 2021 au samedi 30 janvier 2021 par l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 8 octobre 2020 portant fixation de la date d'ouverture et de clôture des soldes de l'hiver 2020/2021 et de l'été 2021², soit remplacée par la période du mercredi 20 janvier 2021 au mercredi 17 février 2021 inclus.

La Chambre de Commerce prend note du passage suivant de l'exposé des motifs : « *Le début des soldes d'hiver 2020/2021 aura lieu maintenant le 20 janvier 2021. A noter que des concertations entre les gouvernements français et luxembourgeois ont eu lieu au préalable afin de se mettre d'accord sur un début de soldes commun, ceci dans le but d'éviter l'incitation à des déplacements non nécessaires dans le contexte de la lutte contre la pandémie COVID-19.* »

La Chambre de Commerce relève la pertinence de la date de début des soldes, fixée au 20 janvier, qui devrait permettre aux commerçants de s'organiser en vue de recevoir à nouveau du public en leurs points de vente, ce dans le respect des règles sanitaires définies par le Gouvernement, en vigueur à compter du 11 janvier 2021.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure de marquer son accord quant au projet de règlement grand-ducal sous avis.

HGU

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce.](#)

² [Lien vers le règlement grand-ducal sur le site de legilux.](#)